



LEW B
Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

L'équitation et le Covid-19

Déconfinement

PHASE 2

À PARTIR DU 18 MAI



Ce document vous informe suivant

- Arrêté Ministériel 15/05/2020
- FAQ Coronavirus 17/05/2020
- Circulaire de l'Adeps
- Circulaire & FAQ de la Ministre de Sport
V. Glatigny

Avertissement

Toutes les activités sportives doivent se pratiquer dans le respect des directives et la philosophie du déconfinement du gouvernement.

L'Adeps recommande également d'éviter toute forme de précipitation dans la mise en œuvre des mesures.

Mesures générales

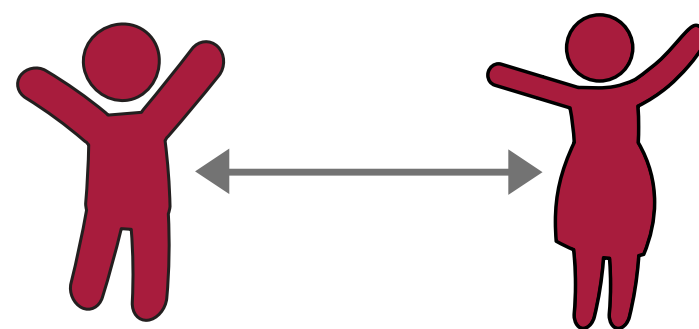
Vous êtes malade? Restez à la maison !!!

- Si vous êtes malade, restez chez vous



Distanciation Sociale

- Gardez à tout moment une distance de 1,5 m minimum



1,5m de distance
minimum

Mesures d'hygiène

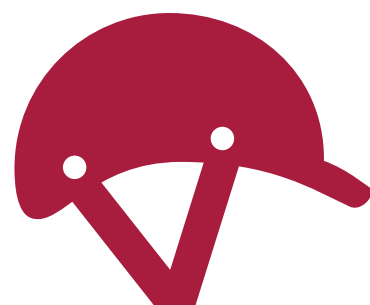
- Lavez vous les mains régulièrement
- Le port d'un masque (couvrant le nez et la bouche) est fortement recommandé, mais pas obligatoire
- En complément du lavage, désinfectez vos mains



Mesures générales

Évitez l'engorgement des structures hospitalières

- Pratiquez des activités en sécurité pour éviter tout accident inutile



Interdiction des rassemblements de population

- Suggestion de mettre en place un horaire précis pour la présence dans les infrastructures et de limiter au maximum la durée sur place



Limitation des déplacements superflus

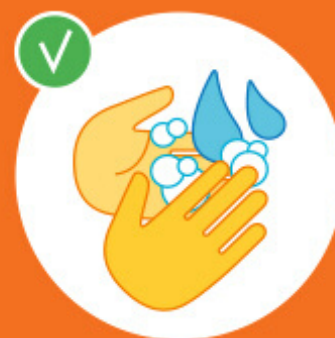
- Il est autorisé d'aller s'occuper d'un cheval
- Pas de long transport non-indispensable
- Renseignez-vous auprès de votre zone de police locale



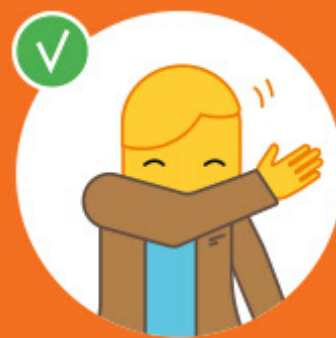
Comment éviter d'être contaminé ?

LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



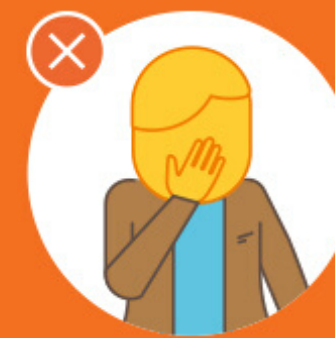
Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans un pli de votre coude.



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée.



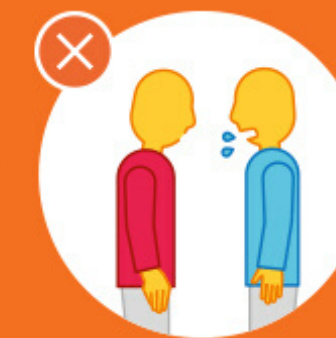
Si vous êtes malade, restez chez vous.



Évitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.



Le 18 mai, les activités sportives
pourront reprendre à l'air libre

Phase 2

Le port du masque

- Le port du masque est fortement recommandé pour l'entraîneur et les accompagnants (accompagnants = toute personne qui conduit le/la (jeune) sporti.f.ve vers le lieu de l'entraînement). Le sport ne peut pas se pratiquer avec un masque.

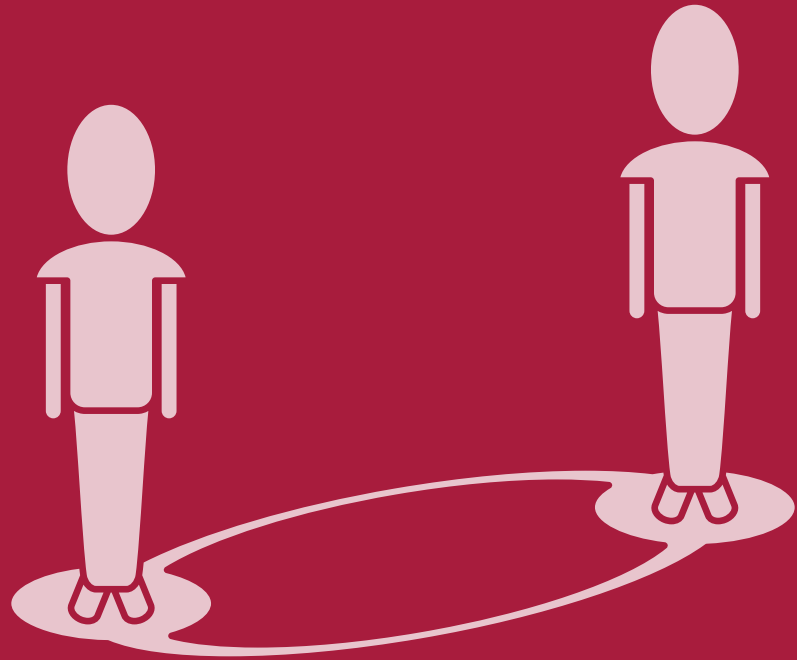
Précisions concernant la taille du groupe (max. 20)

- La taille doit être réduite si les mesures de distance physique ne peuvent être appliquées (tenant compte de l'espace disponible, de la nature de l'activité, des distances à respecter, de la sécurité des sportifs, ...).
- Il convient que chaque sportif privilégie un seul sport, de manière à ne pas multiplier les contacts (éviter la présence d'un individu dans plusieurs silos).
- Seules les activités dont le club peut assurer le respect strict des consignes sont autorisées.

Autonomie de l'athlète

- Afin de respecter la distance publique, il est très fortement recommandé que les cavaliers soient autonomes non-débutants. Les enfants mineurs ou les personnes ayant besoin d'assistance peuvent être accompagnés et assistés pendant l'activité par leurs parents ou un accompagnateur. Si cet accompagnateur participe également à l'activité, il doit être comptabilisé dans le nombre de cavaliers autorisés.



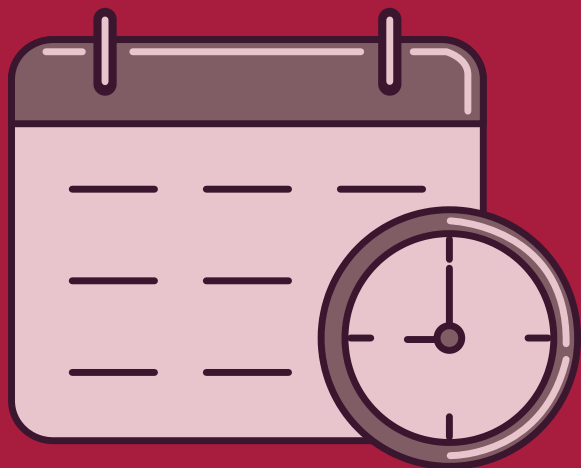


Limitez l'accès

- Aux propriétaires de chevaux, aux élèves prenant des cours d'équitation, les cavaliers et entraîneurs externes ainsi que ceux ayant des tâches particulières (vétérinaire, maréchal-ferrant, ostéopathe,). Toutes ces personnes doivent être connues de l'exploitant du centre équestre, qui sera tenu de planifier les accès pour éviter les rassemblements.

Fixez des rendez-vous

- Rendez l'utilisation des infrastructures par les cavaliers, les entraîneurs externes et les élèves, exclusivement par réservation pour l'attribution de créneaux horaires. Il faut également prévoir les entraînements des propriétaires de chevaux avec entraîneurs internes ou externes.



Respectez les horaires

- Exigez que les élèves et entraîneurs externes arrivent au centre équestre au plus tôt 30 minutes avant le début des leçons convenues et quittent le centre équestre au plus tard 30 minutes après avoir monté/soigné le cheval (30 minutes pour soigner un cheval, c'est court mais il faudra bien s'adapter).

La gestion du matériel

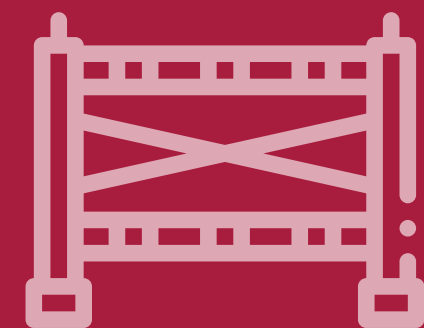
- Il est recommandé de privilégier le matériel individuel.
- Il est recommandé d'éviter le partage/échange de matériel (bombe, cravache,...).
- Il est recommandé qu'une seule personne (en principe l'entraîneur) soit autorisée à manipuler le matériel commun (cônes, barres d'obstacles, chandeliers,...), après désinfection des mains et du matériel.

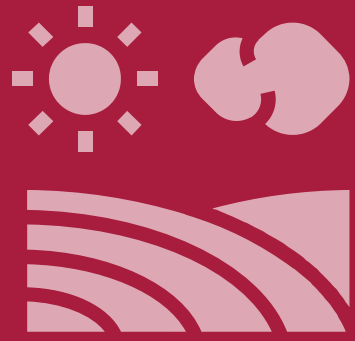
Soyez particulièrement prudent avec le matériel présent au club, désinfectez le matériel après utilisation

- Il est conseillé de limiter le nombre de personnes en présence dans les selleries communes (idéalement une seule personne à la fois). Pensez à bien aérer les locaux plus fermés.
- Dans les clubs, le matériel d'équitation doit être désinfecté après chaque utilisation et en particulier les rênes.

Attention à la combinaison désinfectant/cheval

- Faites attention aux produits que vous utilisez, certains produits peuvent irriter ou blesser les chevaux





En plein air

- Comme entraînement ou leçon avec un entraîneur ou un superviseur majeur dans un club/centre équestre, sur une piste extérieure ou une piste exposée à l'air libre.

Vestiaires, douches et cafétarias sont interdits d'accès

- Les clubhouses, bars ou toute autre activité Horeca doivent continuer à rester fermés (aucun meuble en terrasse).
- Les toilettes doivent faire l'objet d'une hygiène très stricte via un entretien particulier.

Paievements

- Préférez l'utilisation d'un système de réservation de cours via un éventuel paiement en ligne ou bancontact. Bref, évitez l'argent liquide.

Promenades

- Les sorties à cheval, et ce uniquement en vue du bien-être de l'animal sont autorisées avec un maximum de trois cavaliers. Les randonnées touristiques sont toujours interdites.

Sécurité

Pensez aussi à vos chevaux

En temps normal, nous aurions peut-être dit : « les chevaux avant les hommes » mais la crise sanitaire actuelle a changé beaucoup de choses dans notre quotidien. Les entraînements sont à nouveau autorisés mais, même si vous piaffez d'impatience, prenez le temps d'évaluer la forme de vos chevaux avec votre entraîneur et de planifier les soins nécessaires avant la reprise de leur activité physique normale.



Licence et assurance

Vérifiez si votre licence dans votre club est en ordre. Vous trouverez l'information et les tarifs sur le site www.lewb.be

FAQ

FAQ Sport 18/05/2020 - **Cabinet Glatigny**

• Les compétitions sportives sont-elles autorisées ?

Non, les compétitions sportives amateurs et professionnelles sont annulées jusqu'au 31 juillet 2020.

• Les manifestations sportives (meeting, stage, tournoi, journée d'initiation,...) sont-elles autorisées ?

Non, les manifestations sportives sont interdites jusqu'au 30 juin 2020.

• Quelle est la différence entre cadre sportif organisé et le cadre non-organisé ?

Une pratique sportive organisée se déroule de manière régulière au sein d'un club ou d'une association sportive.

La pratique dans un cadre non-organisé signifie que vous pratiquez votre sport de manière libre seul ou à plusieurs.

• Quelles sont les règles de la pratique sportive non-organisée ?

Sont autorisées les promenades et les activités physiques en plein air n'impliquant pas de contacts physiques seul ou en compagnie de personnes vivant sous le même toit et/ou en compagnie de maximum deux autres personnes qui doivent toujours être les mêmes, moyennant le respect d'une distance d'1,5 mètre en chaque personne.

• Quelles sont les règles de la pratique sportive organisée ?

Les entraînements (discipline individuelle et collective) et les cours sportifs organisés de manière régulière, à savoir par un club ou une association sportive, peuvent reprendre à partir du 18 mai.

L'activité doit se dérouler à l'air libre et sans contact physiques.

Ces sessions peuvent éventuellement se dérouler en groupe dont la taille ne peut dépasser les 20 personnes par séance d'entraînement. L'activité de ce groupe doit toujours s'effectuer sous la supervision d'un entraîneur. Les règles de distanciation sociale d'1,5 mètre doit être au minimum maintenue.

• Un entraîneur peut-il superviser plusieurs groupes sur une journée ?

Il est recommandé de ne pas multiplier les entraînements sur une même journée pour un entraîneur afin de diminuer les facteurs de risques.

Si l'entraîneur adopte une position d'observation lors de l'entraînement, il est recommandé qu'il conserve un masque.

• En tant que sportif puis-je faire partie de différents groupes ?

La notion de groupe doit être entendue comme un ensemble de personnes toujours les mêmes qui se retrouvent à intervalles réguliers pour pratiquer du sport.

Afin de diminuer le facteur de propagation du virus, il est vivement conseillé de se limiter à un seul groupe.

• Différents groupes peuvent-ils se retrouver sur une même infrastructure sportive ?

Non. Les rassemblements sont toujours interdits. Par exemple, 2 groupes de 20 personnes ne peuvent se partager un terrain de football.

• Un groupe sportif peut-il s'entraîner hors d'une infrastructure sportive ?

Non, les groupes sportifs doivent s'entraîner dans des infrastructures prévues à cet effet. Par infrastructure, il faut entendre terrain de sport.

• Le partage du matériel est-il autorisé ?

Non, chaque pratiquant doit disposer de son propre matériel. Si d'aventure un échange doit survenir (ex : ramassage d'une balle de tennis,...), il est recommandé d'utiliser un gant et de procéder à la désinfection dudit matériel.

• Existe-t-il une limite en matière de déplacements ?

Les déplacements pour Les activités sportives sont désormais considérés comme nécessaires. Après l'exercice de ces activités, le retour à son domicile est obligatoire.

En matière de déplacement, il est recommandé de prendre l'itinéraire le plus direct entre son domicile et le lieu de son activité sportive. Le bon sens préconise de ne pas multiplier les kilomètres et de rester dans les environs proches de son domicile.

• Qu'est-ce que la distanciation sportive ?

C'est la distance recommandée entre les personnes pratiquant une activité physique ou sportive soutenue.

Un écart de 5 m est vivement recommandé afin d'éviter toute propagation et/ou contamination.

• Des infrastructures sportives sont-elles ouvertes ?

Les infrastructures sportives extérieures sont ouvertes à l'exception des vestiaires, douches et buvettes.

Les toilettes et les distributeurs automatiques restent en service.

Le gestionnaire de l'infrastructure s'assure de la désinfection en continu des toilettes.

Les défibrillateurs doivent rester accessibles.

Maintenir notre activité physique ?

Bonne idée! UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ET MODÉRÉE EST BÉNÉFIQUE POUR LA SANTÉ. ELLE RENFORCE LES DÉFENSES IMMUNITAIRES.

Mais...

CHEZ SOI, ON S'EXERCE AVEC PLAISIR ET SANS FORCER

À L'EXTÉRIEUR, ON S'ACTIVE SEUL OU ACCOMPAGNÉ D'UNE PERSONNE VIVANT SOUS LE MÊME TOIT



• L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DOUCE, COMME LA MARCHÉ, EST RECOMMANDÉE EN RESPECTANT 1M50 DE DISTANCE AVEC L'AUTRE

• L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DYNAMIQUE, COMME LE JOGGING, EST AUTORISÉE EN RESPECTANT 5M DE DISTANCE AVEC L'AUTRE, À CAUSE DE L'INTENSITÉ DE NOTRE RESPIRATION

• L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INTENSE EST DÉCONSEILLÉE CAR ELLE FATIGUE L'ORGANISME, Y COMPRIS LE SYSTÈME IMMUNITAIRE

ON L'AURA COMPRIS, QU'IL S'AGISSE DE SPORT INDIVIDUEL OU COLLECTIF, TOUT RASSEMBLEMENT EST INTERDIT



AYONS L'ESPRIT SPORTIF, POUR NOUS, POUR LES AUTRES

Phase 3

date estimée, au plus tôt le 8 juin

Lors de la 3ème phase, plusieurs points seront examinés par le CNS, dont la réouverture de l'Horeca et puis les différentes activités estivales, comme les stages. Les événements sportifs sont interdits jusqu'au 30 juin.

Le Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la LEWB, comptent sur le sens des responsabilités du mouvement sportif organisé et d'une gestion de terrain basée sur le bon sens citoyen afin de préserver l'ensemble des efforts, des sacrifices consentis et du travail fourni par l'ensemble de la population depuis le 13 mars afin d'éviter la propagation du virus et d'en soigner les effets.

Prenez soin de vous et de vos proches



LEWB

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,

PAS LE VIRUS.

WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE

.be

Une initiative des autorités belges